40

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC RAPPORT ANNUEL 2005-2006

SOMMAIRE

2 MOT DU PRÉSIDENT

4 MISSION DE L'ORGANISME

5 NOS 40 ANS

9 VIE ASSOCIATIVE

13 DOSSIERS ET INTERVENTIONS

18 REPRÉSENTATIONS

20 PRIX DU CIQ

21 MÉRITE DU CIQ

22 REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2005-2006

23 COMITÉ ADMINISTRATIF

23 PERSONNEL DU CIQ

24 COMITÉS, FORUMS, GROUPES DE TRAVAIL ET DOSSIERS

27 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

28 ÉTATS FINANCIERS

Conseil interprofessionnel du Québec

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux, avocat

Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Jean Paul Dutrisac, notaire

L'exercice 2005-2006 est le dernier du Plan stratégique 2003-2006 du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce Plan est venu recentrer l'action du Conseil sur une vie associative plus dense et sur des thèmes mobilisateurs en vue d'actions à l'externe plus ciblées et probantes.

C'est aussi cet exercice qui nous a permis d'élaborer et d'adopter un plan stratégique ambitieux pour les cinq prochaines années. Nous avons aussi établi une vision sur dix ans.

Cette année encore, la vie associative du Conseil a maintenu un niveau appréciable d'activité marqué par des réalisations et des réflexions.

40e anniversaire

Le Conseil a célébré comme il se doit cette année son 40e anniversaire de fondation. Le Premier Ministre du Québec est venu à l'assemblée générale annuelle de mai 2005 souligner l'importance du monde professionnel pour la société québécoise.

Colloque des dirigeants des ordres professionnels, septembre 2005

Suite au besoin ressenti par plusieurs ordres professionnels de faire le point et de mieux s'instruire de la nature des décisions qu'ils rendent et de certains principes qui en assurent la crédibilité et la validité, un colloque organisé sous les auspices du Conseil, s'est tenu les 22 et 23 septembre 2005. Sur le thème *Mieux décider pour mieux protéger le public*, ce colloque visait l'amélioration des processus décisionnels des ordres par la formation et l'échange.

Cet événement a été réalisé grâce à la collaboration spéciale de représentants de plusieurs ordres professionnels, particulièrement du Collège des médecins du Québec, qui ont participé aux comités organisateur et thématique. Ce fut un succès qui commande maintenant sa réédition.

Comités et forums

Les comités et forums donnent corps à la fonction d'échange et de concertation du Conseil. Leurs activités sont toujours très appréciées par les ordres. Les titulaires de fonctions au sein des ordres peuvent s'y retrouver entre pairs pour discuter d'enjeux et d'éléments propres à l'exercice de leurs fonctions. Avec le soutien professionnel et logistique du Conseil, les Forums organisent des activités de formation qui traitent de connaissances et d'habiletés utiles. Ils agissent aussi au bénéfice du Conseil en approfondissant des questions ou en mobilisant leur expertise.

Les Forums des directions générales, des syndics, des secrétaires de comité de discipline et de l'inspection professionnelle ont été particulièrement actifs en analysant et commentant le projet de modifications du *Code des professions* qui nous a été présenté au cours des derniers mois.

La fonction d'observatoire

Les activités d'observatoire dans les sujets d'intérêts des ordres se sont poursuivies cette année par la réalisation de plusieurs recensions et recherches, d'ailleurs disponibles à la section des membres du site électronique du Conseil.

Par ailleurs, en vertu de son rôle d'organisme conseil auprès de l'autorité publique ou lorsque les membres l'ont jugé opportun, le Conseil a fait diverses interventions en cours d'année sur des

Sophie d'Amour

Me Jean Paul Dutrisac
président du CIQ

dossiers d'importance. On trouvera dans le rapport annuel l'énumération des dossiers et des actions qu'ils ont suscitées. Je me permets d'en commenter quelques-uns.

La mise à jour du système professionnel, amorcée il y a plusieurs années, a fait un bond en avant cette année avec la présentation d'un projet de texte législatif qui vise notamment à donner suite aux rapports de mai 2002 des Groupes de travail nos 1 et 2 du Plan d'action ministériel de 1999.

De plus, le récent dépôt du Rapport du comité d'experts sur la santé mentale et les relations humaines a permis de faire un pas déterminant pour le règlement d'enjeux de société associés à ces domaines et pour faire avancer le projet no 6 du Plan d'action ministériel.

Le 16 décembre 2004, Mme Michelle Courchesne, alors Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 86 portant sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ce projet de loi reprend essentiellement le texte du projet de loi n° 122 présenté en 2000 et prévoit un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pour les ordres professionnels.

Le projet de loi n° 86 a fait l'objet de travaux intenses d'analyse et de représentation de la part du Conseil. Les efforts n'ont pas été ménagés pour faire entendre raison au gouvernement sur certains impacts négatifs et importants de ce projet de loi sur l'efficacité de plusieurs mécanismes de protection du public.

Ces efforts ont exigé des expertises et des sommes conséquentes, mais les résultats sont probants. Nous avons obtenu gain de cause sur l'ensemble de nos préoccupations.

Ce projet de loi est entré dans sa phase finale en vue d'être adopté par l'Assemblée nationale du Québec à la fin du mois de juin 2006. Les ordres auront, dès lors, un délai de 15 mois avant l'entrée en vigueur du nouveau régime.

Le dossier de l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels est d'importance pour le Conseil car il touche à des aspects concrets du rôle et du fonctionnement du système professionnel. Il est important aussi car il est à risque d'alimenter des perceptions injustes sur ce rôle et ce fonctionnement. Voilà pourquoi les ordres ont adopté en décembre 2001 un Plan de travail comportant plusieurs actions qui ont été réalisées depuis et qui se répètent pour certaines.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Conseil a mis en place le dernier élément en attente de ce Plan d'action. Il s'agit de notre démarche d'amélioration de nos pratiques en matière d'équivalence. Nous avons fait un geste politique remarqué en adoptant des principes en matière de reconnaissance d'équivalence. Nous nous sommes engagés à évaluer nos pratiques d'ici mars 2007 à partir d'un questionnaire et d'une recension des bonnes pratiques.

Le Conseil a été très actif à promouvoir l'augmentation de l'enveloppe budgétaire gouvernementale en soutien aux actions des ordres en matière d'intégration des personnes immigrantes. Une action arrimée à celle d'autres acteurs qui a porté fruit. Les ordres peuvent dès maintenant présenter des projets au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'appréciation et la crédibilité que nous avons retirées de nos actions depuis quelques années ont permis un déblocage dans les mentalités.

Je termine mon troisième et dernier mandat à la présidence du Conseil et on me pardonnera de porter le regard sur dix années d'engagement personnel au sein de l'organisme, dont six à la présidence.

Je constate ce qu'est devenu le Conseil et je suis fier du travail accompli. Cet organisme a un potentiel démontré comme outil collectif utile et performant pour les ordres.

Je veux exprimer ma gratitude pour le soutien et la confiance que m'ont manifestés les membres au cours de ces années. Bien plus que les habiletés personnelles, le soutien et la confiance sont des outils indispensables pour présider.

Ce fut un honneur et un plaisir d'assumer cette fonction. Longue vie au Conseil et au système professionnel!

nos 40 ans

MAI 2005 : LE CIQ FÊTE SES 40 ANS

Le 31 mai 1965 naissait le Conseil interprofessionnel du Québec, à l'initiative d'une quinzaine de « corporations professionnelles » motivées par l'inspiration de son premier président et fondateur, l'Honorable Jules Deschênes.

Un déjeuner marquant cet anniversaire de fondation s'est tenu le 27 mai 2005. Le CIQ y a alors accueilli le Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, le Ministre de la Justice et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Monsieur Yvon Marcoux, ainsi que la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Madame Lise Thériault.

Dans son allocution, le président du Conseil, Me Jean Paul Dutrisac a rappelé qu'à l'origine, le mandat du Conseil consistait à « faire la liaison entre les corporations professionnelles pour fins d'échange de renseignements et d'entraide dans les champs communs » ainsi qu'à « assurer la représentation commune des corporations lorsque l'intérêt public ou le bien commun des corporations le requièrent. »

Sophie D'Amour

M. Jean Charest, Premier ministre du Québec

L'objectif des fondateurs était en somme de donner une voix collective aux professions afin qu'elles participent aux grands débats sociaux qui ont marqué le Québec dans les années soixante et les décennies qui suivirent.

Le Conseil a vu son existence reconnue lors de l'adoption du *Code des professions* en 1973. À son mandat d'origine s'est ajouté celui d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

LA VISION FONDATRICE DE JULES DESCHÊNES

La naissance du CIQ le 31 mai 1965 est le résultat de la vision de son premier président, l'Honorable Jules Deschênes alors avocat (décédé en 2001). Avec quatorze de ses collègues des corporations professionnelles existantes à l'époque (voir la liste en page 8), Jules Deschênes était persuadé que le regroupement de celles-ci répondrait au « besoin positif de coopération dans l'intérêt public » qu'il percevait dans son milieu.

Une causerie donnée au Club Richelieu-Montréal le 1er décembre 1966, intitulée *Les professionnels dans le Québec contemporain*, nous permet d'en apprendre davantage sur sa vision. On est alors en pleine Révolution tranquille. Des secteurs d'activités sont en plein essor : la santé, l'éducation, la sphère économique (de plus en plus investie par les francophones). Jules Deschênes est convaincu que les corporations ont un rôle important à jouer dans le développement d'un Québec moderne. Mais celles-ci sont isolées. Les énergies sont dédoublées, mal canalisées. Leurs structures sont vieillissantes et leurs procédures ne satisfont plus aux exigences. Jules Deschênes s'inquiète de ce que les corporations ne ratent les grands rendez-vous de la société québécoise, qu'elles « agissent de manière désintéressée de la chose publique et concentrées sur leurs intérêts égoïstes ».

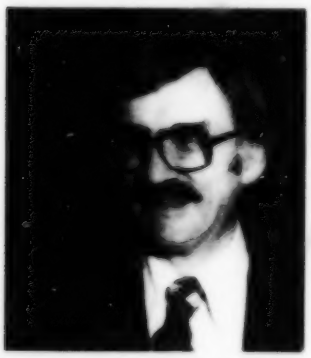

L'Honorable Jules Deschênes, fondateur et premier président du CIQ (1965-1967)

Mais le premier président du Conseil insiste. « Quelle que soit notre discipline, déclare-t-il, nous (les professionnels) parlons tous le même langage quand nous traitons de formation académique, d'entraînement professionnel pratique, d'admission à l'étude et à la pratique, d'admission des diplômés étrangers, de répression de la pratique illégale, de discipline interne, de secret professionnel, de maintien et d'amélioration des standards professionnels... ». Autant de sujets d'intérêt commun qui justifient, d'après lui, la création de ce lieu d'échange et d'entraide entre les corporations qu'est le Conseil, et qui appellent à leur représentation collective au sein de l'espace public québécois.

Dans cette même causerie du 1er décembre 1966, Jules Deschênes se permet de commenter amplement l'état des corporations professionnelles. Constatant l'« étonnante diversité des systèmes disciplinaires », il croit qu'une telle situation « devrait fort probablement amener le CIQ à faire des recommandations utiles en vue d'une désirable uniformisation et peut-être d'une nouvelle organisation des juridictions disciplinaires d'ordre professionnel ». Déclaration prémonitoire, car l'adoption du *Code des professions*, sept ans plus tard, en 1973, jettera les bases de ce que nous appelons aujourd'hui le système professionnel québécois, un système unique en Amérique du Nord, tout autant que l'est le CIQ en tant que regroupement d'ordres professionnels.

Le texte de la causerie prononcée par le Juge Deschênes en 1966 est disponible sur le site électronique du Conseil : www.professions-quebec.org (rubrique Documents).

1965

1973

1985

CANADA

Lettres patentes constituant en corporation

SALUT

ATTENDU que la troisième partie de la loi des compagnies de Québec, statue que le lieutenant-gouverneur peut, au moyen de lettres patentes expédiées sous le grand sceau, accorder à trois personnes ou plus qui en font la demande par requête sous charte les constituant en corporation sans intention de faire un gain pécuniaire dans un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif ou autre du même genre;

ATTENDU que les personnes ci-après désignées ont demandé par requête une charte qui les constitue en corporation pour les objets ci-après décrits;

ATTENDU que les dites personnes ont rempli les formalités prescrites pour l'obtention de la charte demandée, et que les objets de l'entreprise de la corporation projetée sont de ceux pour lesquels le lieutenant-gouverneur peut accorder une charte en vertu des dispositions de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec;

A CES CAUSES, Nous avons, en vertu des pouvoirs qui Nous sont conférés par ladite troisième partie de la loi des compagnies de Québec, constitué et, par les présentes lettres patentes, constituons en corporation les personnes suivantes, savoir:

Paul Bégin, ingénieur, Jules Deschênes, avocat, Colette Grenier-Raoul, diététiste, fille majeure, Dr Roger-D. Dufresne, médecin, Dr Claude Gareau, optométriste, Henri-F. Labelle, architecte, J.-André Lafleur, arpenteur-géomètre, Dr Robert H. Le Blanc, chirurgien-dentiste, John F. Lewis, comptable agréé, Théodore Mongeau, aéronome, Jean Pinsonneault, pharmacien, tous de Montréal, Raymond Cossette, notaire, Gérard Lortie, ingénieur forestier, tous deux de Québec, Dr Jean-Marie Simon, médecin vétérinaire, de Montmagny, Gilles Pepinou-Couture, chimiste professionnel, de St-Laurent,

ainsi que les autres personnes qui sont ou deviendront membres de la corporation, et ce pour les objets suivants:

Les 15 signatures de la demande d'incorporation (31 mars 1965)

Lettre patentes instituant le CIQ (31 mai 1965)

Projet de loi 250

Le Projet de loi 250 adopté en 1973 dont le chapitre III institue le CIQ

Lors des célébrations commémorant le 20e anniversaire du CIQ en 1985 : René Lévesque, Premier ministre du Québec (au centre), en compagnie de l'Honorable Jules Deschênes (à gauche), fondateur et premier président du CIQ de 1965 à 1967.

conseil interprofessionnel du québec

Conseil interprofessionnel du Québec

Ancien logo et logo actuel

Sur cette photo datant de 1999 sont rassemblés plusieurs anciens présidents du CIQ ainsi que le premier président de l'Office des professions.

1re rangée, de gauche à droite :
Jeanne Grimard, t.m.
Marc Cossette, o.o.d.
Sylvie de Grandmont, h.d.
L'Honorable Jules Deschênes
L'Honorable René Dussault
(premier président de l'Office des professions en 1974)

2e rangée, de gauche à droite :
Viateur Bergeron, avocat
Yvon C. Dupuis, ing.
Augustin Roy, m.d.
Claude Gareau, optométriste
Louis Roy, c.o.
Pierre Delisle, ing., adm.a.

Sophie d'Aylon

En 2003, inauguration des nouveaux locaux du CIQ sur la rue Sherbrooke par le président du CIQ Me Jean Paul Dutrisac (à droite) et le Ministre de la justice et responsable de l'application des lois professionnelles d'alors, Me Normand Jutras.

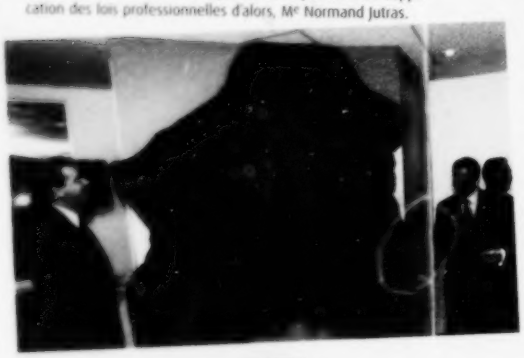

Maquettes des bulletins d'information du CIQ

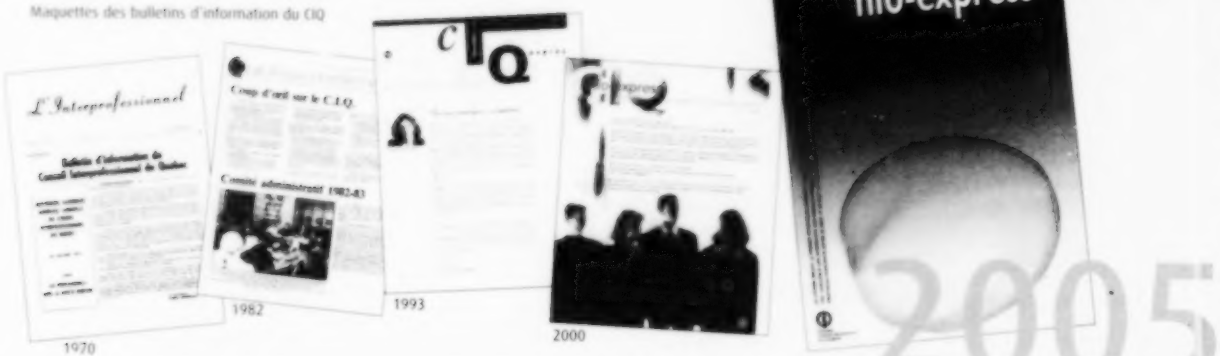

En 1986, le Conseil commandait à la firme Secor Inc. une étude prospective sur l'évolution des pratiques professionnelles au Québec au cours des 15 années suivantes. Voici les conclusions de l'étude – dont certaines sont bien d'actualité! – au chapitre de la démographie.

Facteur démographique

Le facteur démographique jouera un rôle prédominant dans l'évolution des conditions de vie au Québec d'ici 2010. Le phénomène de vieillissement de la population dû à la baisse radical du taux de natalité et à la hausse de l'espérance de vie, sera alors l'élément le plus marquant de la pratique professionnelle.

Professions de la santé

L'augmentation et l'orientation de la demande pour les soins médicaux changeront la nature de la pratique des professions médicales et paramédicales.

Les sciences médicales n'auront plus pour but de « prolonger indéfiniment la vie, mais plutôt de faire en sorte que les individus vieillissent en meilleure santé ». On devra donc prévoir des ressources considérables en gériatrie et en gérontologie. Aussi, des facteurs autres que la pression démographique inciteront la médecine à s'occuper plus particulièrement de la population vieillissante. Elle devra considérer, entre autres, des questions comme celles du vieillissement du corps médical et de la réorientation du financement de la recherche dans cette direction.

Les hôpitaux généraux auront de plus en plus à prodiguer des soins aux malades chroniques et aux personnes âgées requérant un suivi prolongé, ce qui nécessitera davantage de soins à domicile.

Les changements démographiques affecteront aussi la pratique de la médecine dentaire. Jusqu'à présent, les personnes âgées réclamaient à peu près la même sorte de soins (extractions et prothèses). Celles qui, aujourd'hui, veulent conserver leurs dents le plus longtemps possible, exigeront, sans doute, d'autres services comme ceux qui sont dispensés en péridontie. On sait que les personnes âgées, en général, sont privées de soins dentaires à cause de leur coût élevé (ces derniers n'étant pas encore couverts par l'assurance-maladie pour les personnes du 3e âge) et à cause aussi des problèmes reliés aux difficultés de déplacement.

À l'avenir, les dentistes auront sûrement, eux aussi, à dispenser des soins à domicile et ouvrir des cliniques dans les centres d'accueil, résidences et autres institutions afin de pallier au manque de mobilité des gens âgés.

Professions de services personnels et de relations humaines

Les psychologues et les travailleurs sociaux pourront aussi s'orienter vers de nouveaux secteurs d'activités afin d'aider les personnes âgées à résoudre les problèmes reliés à la retraite, au décès du conjoint, à la solitude, aux difficultés d'adaptation à un nouveau milieu, à la perte progressive d'autonomie, aux problèmes de santé et aux ennuis financiers.

Quant aux architectes, ils auront sûrement à adapter leurs services à la population vieillissante, par exemple, en ce qui concerne la construction de nouveaux centres d'accueil et d'autres lieux d'hébergement. À l'avenir, ils devront plus tenir compte des exigences de ce type de clientèle, comme le besoin de sécurité et le respect de son espace vital.

Professions du droit et de l'administration des affaires

Les facteurs démographiques n'influeront pas sur la pratique de plusieurs professionnels de ce domaine (comptables, avocats spécialisés en droit corporatif et en droit commercial, fiscalité, etc.), car ils offrent plutôt leurs services aux entreprises qu'aux individus. Cependant, la population diminuant, les autres groupes professionnels suivront probablement la même courbe : les professionnels du droit et de l'administration des affaires commencent déjà d'ailleurs à se ressentir de ce phénomène.

Le Conseil interprofessionnel du Québec compte aujourd'hui quarante-cinq membres. Fondé en 1965 sur une base volontaire, l'adhésion au Conseil, depuis l'entrée en vigueur du *Code des professions* en 1974, est obligatoire pour tout ordre professionnel constitué en vertu de ce code.

Ordre des agronomes du Québec

Ordre des architectes du Québec

Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

Barreau du Québec

Ordre des chimistes du Québec

Ordre des comptables agréés du Québec

Ordre des dentistes du Québec

Ordre professionnel des diététistes du Québec

Ordre des ingénieurs du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Collège des médecins du Québec

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Chambre des notaires du Québec

Ordre des optométristes du Québec

Ordre des pharmaciens du Québec

Ordre des psychologues du Québec (février 1966)

Ordre des urbanistes du Québec (février 1966)

Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (juin 1966)

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (février 1967)

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (février 1967)

Ordre des administrateurs agréés du Québec (octobre 1967)

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (juin 1971)

Ordre des audioprothésistes du Québec (octobre 1973)

Ordre des chiropraticiens du Québec (octobre 1973)

Ordre des comptables généraux licenciés du Québec (octobre 1973)

Ordre des comptables en management accrédités du Québec (octobre 1973)

Ordre des denturologistes du Québec (octobre 1973)

Ordre des ergothérapeutes du Québec (octobre 1973)

Ordre des évaluateurs agréés du Québec (octobre 1973)

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (octobre 1973)

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (octobre 1973)

Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (octobre 1973)

Ordres des opticiens d'ordonnances du Québec (octobre 1973)

Ordre des professionnels de la physiothérapie du Québec (octobre 1973)

Ordre des podiatres du Québec (octobre 1973)

Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec (octobre 1973)

Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (octobre 1973)

Ordre des technologues en radiologie du Québec (octobre 1973)

Ordre des technologues professionnels du Québec (septembre 1980)

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (décembre 1984)

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (mars 1992)

Ordre des acupuncteurs du Québec (juin 1994)

Chambre des huissiers de justice du Québec (octobre 1995)

Ordre des sages-femmes du Québec (juin 1999)

Ordre des géologues du Québec (août 2001)

nos 40 ans

Après l'année 2004 pendant laquelle le Conseil a souligné avec ses partenaires le 30e anniversaire du *Code des professions*, l'année 2005 a, quant à elle, marqué le quarantième anniversaire de la fondation du Conseil.

Cet évènement a été souligné lors du déjeuner qui a suivi l'assemblée générale annuelle tenue en mai 2005 et dont l'invité d'honneur était le Premier ministre du Québec, M. Jean J. Charest.

Sophie d'Ayron

Un conférencier de marque, l'Honorable Claude Champagne, juge à la Cour supérieure du Québec.

Suite au besoin ressenti par plusieurs ordres professionnels de faire le point et de mieux s'instruire de la nature des décisions qu'ils rendent et de certains principes qui en assurent la crédibilité et la validité, un colloque organisé sous les auspices du Conseil, s'est tenu les 22 et 23 septembre 2005. Sur le thème *Mieux décider pour mieux protéger le public*, ce colloque visait l'amélioration des processus décisionnels des ordres par la formation et l'échange.

Cet événement a été réalisé grâce à la collaboration spéciale de représentants de plusieurs ordres professionnels, particulièrement du Collège des médecins du Québec, qui ont participé aux comités organisateur et thématique.

Sophie d'Ayron

Participants à un atelier

Le Conseil a complété sa planification stratégique pour les cinq prochaines années. Au terme d'une large consultation, les membres ont adopté, en décembre 2005, le Plan stratégique 2006-2010.

Une vision plus ambitieuse

Il est ressorti de l'exercice que les ordres professionnels soutiennent les principes d'action adoptés par le Conseil au cours des dernières années. On souhaite maintenant donner à ces orientations une impulsion plus forte, afin :

- de traduire davantage les orientations en actions et résultats ;
- d'adopter un positionnement plus proactif ;
- d'œuvrer en fonction d'un horizon à plus long terme.

Vision 2015

Le CIQ privilégie une vision dynamique du système professionnel. La *Vision 2015* proposée est la manifestation de ce choix. Cette vision représente un guide d'action, inscrit dans la durée. Elle vise à mobiliser les énergies de changement vers des buts ambitieux, poursuivis avec patience et persévérance.

Plus efficace et intégré : en 2015 le système professionnel sera efficace et efficient dans l'exercice de son mandat traditionnel de protection du public et dans ses interventions relatives aux dossiers d'intérêt public qui le concernent. Dans cette perspective, ses actions seront mutuellement intégrées avec celles des autres acteurs et pouvoirs réglementaires, en vue d'établir ou de préserver la cohérence dans les interventions touchant les professions. Le Conseil soutiendra les initiatives prises en ce sens et il en fera la promotion.

Plus cohésif : le système sera marqué d'une culture de collaboration interprofessions et interordres. Les ordres se concerteront de façon à optimiser chacun leur propre contribution. Ils agiront et s'exprimeront, soit collectivement, soit en complémentarité, de façon à mieux assurer leurs missions propres et à créer des conditions favorables aux professions en général. Le Conseil sera le lieu privilégié de cette collaboration.

Plus affirmé : le système professionnel sera plus présent, plus reconnu et il suscitera une adhésion large de la part des professionnels, des décideurs, des médias, des employeurs et du public en général. Son « image de marque » sera transformée. Les ordres seront partie aux débats qui concernent une vision élargie de la protection du public. Les ordres seront plus visibles, leur contribution sociale et économique sera reconnue et acceptée. Le Conseil sera un porte-parole reconnu du système professionnel.

Catalyseur de solutions aux problématiques d'effectifs : étant donné les enjeux démographiques auxquels le Québec fait face, les ordres s'inscriront comme agents catalyseurs pour favoriser une planification de la main-d'œuvre professionnelle, y intégrant la préoccupation d'assurer l'accessibilité aux services sans en compromettre la qualité. Le Conseil assumera un leadership dans ce dossier.

Orientations stratégiques 2006-2010
La promotion de la vision du système professionnel en 2015 est donc au cœur des orientations stratégiques du Conseil pour la période 2006-2010. Voici les principales orientations :

Protection du public
Le Conseil entend soutenir une perspective élargie de la protection du public concourant à l'intérêt public en prônant, par exemple, l'attention du système professionnel pour les conditions d'exercice des professions, les effets de technologies et de la mondialisation et les dossiers d'intérêt public en rapport avec les champs professionnels.

Collaboration
Le CIQ entend soutenir l'intégration du système professionnel avec ses partenaires dans l'accomplissement de tous les aspects de la mission des ordres. On pense ici aux employeurs, aux syndicats, aux institutions de formation, aux organismes et associations dans le domaine de la consommation, de l'immigration, etc.

Main-d'œuvre
Le CIQ entend soutenir les interventions destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle qualifiée et assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité. On pense ici à la collaboration aux enjeux de l'offre de formation et de l'encadrement des professionnels de la relève, aux interventions afin de faciliter l'intégration des immigrants aux professions, à la féminisation des professions, aux approches innovatrices en formation d'appoint et continue.

Par ailleurs, le Conseil investira dans les moyens en vue, notamment, de favoriser la concertation et l'entraide entre les ordres, afin de soutenir ceux qui sont concernés par un même enjeu pour développer des positions communes et pour augmenter leurs capacités collectives d'agir.

Comité administratif
Le comité administratif a tenu au cours de l'exercice 2005-2006 neuf réunions régulières, une réunion spéciale et une session de travail d'une journée le 12 octobre 2005. Il a tenu des réunions de préparation à cinq assemblées des membres du Conseil et à l'assemblée générale annuelle. Certains membres du comité administratif ont, de plus, agi à titre de président d'un comité ou groupe de travail du Conseil.

Comité de planification
Le comité de planification est présidé par le vice-président du Conseil, M. Louis Beaulieu, orthophoniste.

Au cours du présent exercice, les travaux du comité ont porté sur le Plan stratégique 2006-2010 et le Plan d'action 2005-2006, qui constitue une application de la planification stratégique pour la période mentionnée. Le Plan stratégique 2006-2010 a été adopté lors de l'assemblée des membres du 24 mars 2006, sur recommandation du comité administratif.

Des travaux ont été menés en lien avec le comité des finances pour les aspects financiers du plan d'action. Le Plan d'action a été adopté lors de l'assemblée des membres du 24 mars 2006, sur recommandation du comité administratif.

Comité des finances
Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

Les travaux du comité ont porté sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2006-2007 au regard des objectifs du Plan stratégique 2006-2010 et du Plan d'action 2006-2007.

Ces prévisions budgétaires comportent l'équilibre des revenus et des dépenses sur la base d'un accroissement de la contribution des membres, de manière à tenir compte de l'augmentation structurelle des dépenses.

Soumis à l'approbation des membres du Conseil sur recommandation du comité administratif, le budget 2006-2007 a été approuvé lors de l'assemblée du 24 mars 2006.

Comité de législation
Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil, M. Claude Leblond, travailleur social. Le comité a été appelé à traiter entre autres des modifications législatives attendues dans le cadre des projets nos 1 et 2 du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel. À cet égard, un projet de modifications du *Code des professions* a été soumis à la consultation par les autorités gouvernementales en février 2006. Le comité de législation a été mandaté par l'assemblée des membres afin d'étudier ces modifications et de lui formuler ses recommandations. À cette fin, le comité a été élargi de manière à s'adjoindre la collaboration de personnes issues des ordres et au fait des divers aspects du dossier.

Les consultations du comité se sont échelonnées de février à avril 2006. Le 19 avril, ses recommandations étaient présentées aux membres à l'occasion d'une assemblée spéciale.

Un deuxième dossier d'importance du comité a été l'examen du projet de loi n° 86 sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, présenté à l'Assemblée nationale en 2004 et dont plusieurs dispositions concernent les ordres professionnels. Rappelons qu'au moment de la présentation du projet de loi, un groupe de travail avait été mis sur pied afin de guider l'examen du projet de loi. Les échanges et les consultations appropriés au sein des ordres se sont poursuivis en 2005-2006, permettant d'élaborer la position du Conseil sur le projet de loi (exprimée en septembre 2005 devant une commission parlementaire) et, subséquemment, de finaliser les éléments d'une entente avec l'autorité gouvernementale.

Table des ex-présidents
La Table des ex-présidents constitue le lieu d'échange des anciens présidents de l'organisme. Elle agit à titre conseil auprès du président et du comité administratif à qui elle peut fournir, sur demande, des avis sur divers sujets.

Présidée par M. Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé, la Table des ex-présidents s'est réunie en novembre 2005 afin de discuter de la planification stratégique du Conseil pour la période 2006-2010.

Forums

Les forums du Conseil sont formés par l'assemblée des membres. Ils constituent des lieux d'échanges entre les titulaires d'une même fonction ou les responsables d'un même dossier au sein des ordres professionnels.

Le fonctionnement des forums est encadré par les règlements généraux du Conseil. Ainsi, en plus de leur fonction de base relative à l'échange, ils réalisent les mandats confiés par l'assemblée des membres et le comité administratif. Les forums ne peuvent s'exprimer au nom du Conseil ni engager ses ressources.

Forum des directions générales
Le Forum a tenu deux rencontres aux cours de l'exercice 2005-2006. Le 29 août 2005, les directeurs généraux ont discuté des problématiques suivantes: assurance de la responsabilité professionnelle, accès des personnes immigrantes aux professions réglementées et accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Ces deux derniers sujets ont à nouveau été discutés lors de la rencontre du 11 novembre 2005.

Le 19 avril 2006, les membres du Forum se sont à nouveau réunis, cette fois pour commenter et formuler des recommandations au comité de législation du Conseil, mandaté par les membres pour examiner le projet de modifications du *Code des professions* présenté par l'Office des professions en février 2006 portant sur la réglementation, l'inspection et la discipline professionnelles.

Forum des syndics
Les membres du Forum se sont rencontrés dans le cadre d'une *Journée des syndics* le 1er juin 2005. À cette occasion, ils ont discuté de l'impact sur les ordres professionnels du jugement récent de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Finney c. Barreau du Québec* (juin 2004) ainsi que des perspectives de développement de la discipline professionnelle.

Une rencontre d'information et d'échange s'est par ailleurs tenue le 10 novembre 2005 sur le projet de loi n° 86 portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Me André Gariépy, directeur général du CIQ et Me Raymond Doray du cabinet d'avocats Lavery, de Billy, ont présenté les aspects du projet de loi qui concernent les ordres professionnels, en particulier le travail des syndics. Ils ont également exposé le mémoire du CIQ sur le projet de loi présenté le 27 septembre 2005 aux autorités publiques.

Le 27 février 2006, les membres du Forum se sont à nouveau réunis, cette fois pour commenter et formuler des recommandations au comité de législation du Conseil, mandaté par les membres pour examiner le projet de modifications du *Code des professions* présenté par l'Office des professions en février 2006 portant sur la réglementation, l'inspection et la discipline professionnelles.

Par ailleurs, le Forum a tenu en reprise, en avril 2005 et en janvier 2006, une formation de base sur les techniques d'enquête. Cette activité vise à perfectionner les connaissances et les habiletés des syndics relativement à une partie de leurs fonctions, soit l'enquête de nature disciplinaire. M. Jacques Landry et Mme Linda Lemay, experts en entrevue et en interrogatoire, agissaient à titre de formateurs. M. Guy Vauban, syndic à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, a également participé à titre de personne-ressource. Une formation de niveau avancé sur les techniques d'enquête a également été offerte en mai, septembre et octobre 2005.

Forum des secrétaires de comités de discipline
Le Forum a tenu une rencontre d'information et d'échange le 23 février 2006. Cette réunion a notamment porté sur la publication des décisions disciplinaires des ordres professionnels. À cette même occasion, une présentation du *Coffre à outils à l'usage du secrétaire d'un comité de discipline d'un ordre professionnel* a été faite. Le coffre à outils a été mis en ligne sur le site du Conseil, à la page réservée aux membres du Forum.

Le 1er mars 2006, les membres du Forum se sont à nouveau réunis, cette fois pour commenter et formuler des recommandations au comité de législation du Conseil, mandaté par les membres pour examiner le projet de modifications du *Code des professions* présenté par l'Office des professions en février 2006 portant sur la réglementation, l'inspection et la discipline professionnelles.

Forum de l'inspection professionnelle
Le Forum a tenu le 11 juin 2005 son événement annuel la *Journée de l'inspection professionnelle*, consacrée cette année au quarantième anniversaire de l'inspection professionnelle telle que définie par le *Code des professions* et mise en œuvre par les ordres professionnels. Me André Gariépy, directeur général du CIQ, Me William Dufort du Barreau du Québec et M. Georges-Étienne Ménard, de l'Ordre des ingénieurs, ont agi à titre de conférenciers.

Le 30 novembre 2005 s'est tenu un dîner-conférence sur la délégation de pouvoirs en matière d'inspection professionnelle, une nouvelle disposition du *Code des professions* dont le Barreau du Québec a décidé de se prévaloir. Me William Dufort, directeur de l'inspection professionnelle du Barreau, a présenté le projet de règlement développé par son ordre à cet égard.

Une demi-journée de formation a eu lieu le 24 février 2006 sur le thème *La gestion des comportements difficiles*. Cette formation, offerte en reprise après avoir été donnée une première fois en 2004, visait une meilleure compréhension du rôle des émotions en situation d'entrevue d'inspection professionnelle ainsi qu'une meilleure identification des approches appropriées afin de mieux gérer les comportements difficiles. La formation a été donnée

par M^me^ Andrée Faucher, psychologue, en collaboration avec M^e^ Claude Blouin, inspecteur au Barreau du Québec et M. Pierre Oligny, inspecteur à l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Le 28 février 2006, les membres du Forum se sont à nouveau réunis, cette fois pour commenter et formuler des recommandations au comité de législation du Conseil, mandaté par les membres pour examiner le projet de modifications du *Code des professions* présenté par l'Office des professions en février 2006 portant sur la réglementation, l'inspection et la discipline professionnelles.

Forum de la formation
Les membres du Forum se sont rencontrés en mai 2005 dans le cadre d'une *journée de travail sur les méthodes et outils en matière de reconnaissance d'une équivalence*, la troisième journée du genre organisée depuis 2003. L'activité a porté principalement sur la préparation des candidats à l'exercice d'une profession dans le cadre d'un processus de reconnaissance d'une équivalence. M. François Miller, andragogue, adjoint au directeur du Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) et le D^r^ Yona Likongo, président de la Commission de préparation aux examens et à l'intégration socioprofessionnelle de l'Association des médecins congolais du Canada, agissaient à titre de conférencier.

Par ailleurs, une rencontre d'information et d'échange a été tenue le 23 octobre 2005 sur le projet de document *Principes et bonnes pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence par un ordre professionnel*, préparé en lien avec le plan de travail du Conseil en vue de faciliter l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels. La rencontre a permis de bonifier le document en vue de sa présentation à l'assemblée des membres.

La planification stratégique du Conseil pour la période 2003-2006 prévoyait la mise à jour et, le cas échéant, le développement des outils et procédures en matière d'information stratégique et de communications. Plusieurs actions particulières ont été réalisées dans cette perspective.

Site électronique
Les deux parties du site (partie publique et partie privée) font l'objet d'une mise à jour périodique. De plus, on y effectue l'animation des babillards électroniques de même que l'évaluation périodique de la configuration et de la performance de la plate-forme technologique.

La firme *Notarius* est mandatée pour le développement, la maintenance et l'hébergement du site électronique du Conseil.

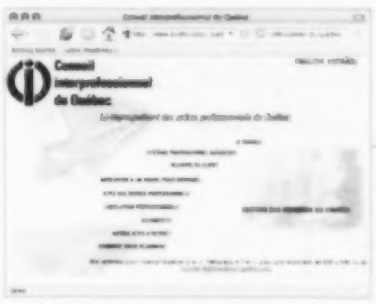

La fonction d'observatoire du monde professionnel
La fonction d'observatoire du monde professionnel, déclinée dans le contexte du Conseil, comporte une activité principale de vigie sur plusieurs thèmes d'intérêt. Le Conseil recueille et traite de l'information en lien avec les dossiers qui, dans le cadre de sa planification stratégique, doivent recevoir une attention au bénéfice de ses membres. L'information recueillie auprès de ceux-ci vise un appui solide et documenté au Conseil quand il agit pour faire valoir le point de vue des ordres dans les différents dossiers qui confrontent la collectivité des ordres. D'autres informations sont recueillies auprès des ordres et mises en commun, selon les besoins exprimés, pour des fins d'entraide en lien avec leurs activités.

Au cours de l'exercice 2005-2006, signalons, entre autres : la réalisation d'une analyse des tendances de l'environnement interne et de l'environnement externe du système professionnel en lien avec l'exercice de planification stratégique 2006-2010; la mise à jour de données sur l'insertion en emploi des diplômés des domaines d'études et des programmes liés aux permis professionnels; enfin, la mise à jour des données sur le nombre de demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis hors du Québec reçues par les ordres.

Info-express
Au cours de l'exercice 2005-2006, deux numéros du bulletin *Info-express* ont été produits. Les bulletins peuvent être téléchargés sur le site électronique du Conseil.

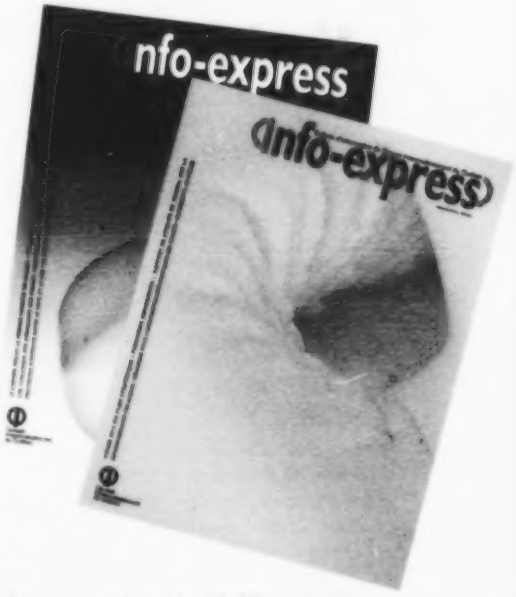

La Personnelle, assurances générales, est associée au Conseil en commanditant la production et la remise des œuvres symbolisant les *Prix et Mérite* du Conseil.

Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel

Le Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel a été lancé le 26 novembre 1999. Depuis, les projets nos 3 et 4, portant respectivement sur l'exercice d'une profession en société et les bénéfices nets du système professionnel, ont été complétés. Une période de consultation est en cours pour les projets nos 1, 2 et 6.

Projets nos 1 et 2 : Allègement de la réglementation et de son processus - Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline

Sur la base des rapports finaux déposés par des groupes de travail en juin 2002, un projet de texte législatif a été préparé par l'Office des professions. Les sujets couverts sont les suivants :

Projet n° 1

- organisation et administration de l'ordre
- accès à la profession
- exercice de la profession
- processus d'adoption des règlements

Projet n° 2

- inspection professionnelle
- syndic, syndic-adjoint, syndic correspondant et syndic *ad hoc*
- comité de révision
- comité de discipline
- Tribunal des professions
- complémentarité entre l'inspection et la discipline
- amendes pénales

En février 2006, l'Office des professions du Québec transmettait pour avis au Conseil le document de consultation qui propose des modifications au *Code des professions* visant à donner suite aux rapports de juin 2002 des Groupes de travail nos 1 et 2.

Le document de consultation a été analysé par le comité de législation du Conseil. Les travaux du comité ont bénéficié du regard spécialisé de personnes issues des forums du Conseil ou d'autres ordres professionnels. Finalement, après approbation de l'assemblée des membres du Conseil, un avis a été déposé au Ministre par le Conseil en avril 2006. Cet avis se veut préliminaire en regard d'autres consultations qui suivront la présentation éventuelle, au cours de l'année 2006, d'un projet de loi modifiant le *Code des professions*.

Projet n° 6 : Modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines

Le sixième projet du Plan d'action porte sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Il existe 26 ordres du secteur de la santé et des relations humaines qui surveillent la pratique de plus de 155 000 professionnels en vue de la prévention des préjudices.

Un Groupe de travail ministériel a été constitué, présidé par le Dr Roch Bernier, médecin. Un premier rapport, déposé en novembre 2001, a mené au printemps 2002 à l'adoption du projet de loi n° 90 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*.

Entrée en vigueur en 2003, la nouvelle loi touche onze professions du secteur public oeuvrant dans le domaine de la santé physique. Le Conseil a commenté ces deux rapports en février 2002 et en décembre 2002 auprès du Ministre.

En mai 2003, Me Marc Bellemare, alors Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, déclarait devant les membres du CIQ réunis à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, que dans un souci de continuité il entendait donner suite au deuxième rapport. Un comité d'experts en santé mentale et en relations humaines a été créé en janvier 2004, sous les auspices de l'Office des professions du Québec.

En février 2005, Me Jacques Dupuis, alors Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a indiqué aux membres réunis en assemblée qu'il entendait donner suite aux engagements pris par son prédécesseur en rapport avec la mise à jour du système professionnel, notamment dans le domaine de la santé mentale.

Le comité d'experts formé en janvier 2004 et présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau a poursuivi les travaux entrepris par le Groupe de travail ministériel afin de moderniser la pratique en santé mentale et en relations humaines. En novembre 2005, le comité rendait public son rapport qui traite de la redéfinition des champs d'exercice, de la réserve et du partage d'activités, de l'intégration de certaines professions au système professionnel et de l'encadrement de la psychothérapie.

Les recommandations de ce rapport concernant la modernisation des champs d'exercice et la réserve et le partage d'activités touchent les huit professions suivantes : psychologue, travailleur social, thérapeute conjugal et familial, conseiller d'orientation, psychoéducateur, ergothérapeute, infirmier et médecin. Le rapport suggère que la définition des champs d'activité de chacune des professions visées inclut dorénavant l'expression « l'être humain en interaction avec son environnement », tout en précisant que, selon la profession, la perspective de l'intervention peut varier.

En ce qui a trait au contenu du champ d'exercice, toutes ces professions auraient des activités communes de promotion, d'information et de prévention, dont la prévention du suicide.

Parmi les activités réservées, celle d'« évaluation d'une personne atteinte d'un trouble mental » serait partagée par toutes les professions visées, mais réalisée en fonction des autres activités et de la finalité définies par le champ d'exercice de chacune des professions.

Par ailleurs, le rapport propose l'intégration des criminologues, des sexologues et des techniciens en travail social au système professionnel. Cette dernière profession serait intégrée à l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec, tandis que les criminologues et les sexologues seraient intégrés à un ordre professionnel déjà existant ou regroupés au sein d'un nouvel ordre.

Enfin, le rapport propose la réserve du titre de psychothérapeute. Les membres de l'Ordre des psychologues et du Collège des médecins pourraient pratiquer la psychothérapie ainsi, bien qu'à certaines conditions, les membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices, l'Ordre des travailleurs sociaux, l'Ordre des ergothérapeutes et l'Ordre des infirmières et infirmiers.

En avril 2006, le Conseil a soumis à l'Office des professions du Québec ses commentaires relativement aux recommandations contenues dans ce rapport. Pour l'essentiel, le Conseil a réitéré sa position exprimée sur ce sujet lors d'avis et de correspondances antérieurs.

Le 16 décembre 2004, la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Mme Michelle Courchesne, présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 86 portant sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Ce projet de loi reprend essentiellement le texte du projet de loi n° 122 présenté en 2000 et prévoit un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pour les ordres professionnels. Un groupe de travail composé de représentants de huit ordres professionnels et du directeur général du Conseil a étudié les différents éléments du projet de loi n° 86 en vue de proposer un rafraîchissement de la position du Conseil au regard des changements qui ont pu survenir depuis quelques années dans l'interprétation juridique et les enjeux administratifs pour les ordres.

Le CIQ a revu les dispositions du projet de loi n° 86 afin d'actualiser sa position selon les développements jurisprudentiels et administratifs des dernières années.

Le mémoire du CIQ, présenté en septembre 2005 en commission parlementaire, formule une série de recommandations de modifications visant une plus grande adaptation du projet de loi. Certaines touchent à des éléments techniques, d'autres se veulent le reflet de principes plus fondamentaux.

Le CIQ a présenté son point de vue sur le projet de loi le 27 septembre 2005, dans le cadre des audiences publiques de la commission de la culture de l'Assemblée nationale. Il s'est déclaré en accord avec les principes de transparence et de protection des renseignements personnels qui animent les autorités gouvernementales dans ce dossier, soulignant que le projet venait combler un important vide juridique.

Les représentants du CIQ ont formulé des commentaires visant la bonification du projet de loi afin d'en assurer une mise en œuvre efficace et adaptée au contexte du système professionnel. À cet égard, pour le Conseil, il est essentiel que tout renseignement et document obtenus, détenus ou communiqués par le syndic dans le cadre d'une enquête, demeurent confidentiels, sauf lors du dépôt d'une plainte disciplinaire. Le maintien de cette confidentialité est indispensable à la réalisation du mandat de protection du public.

Le Conseil a recommandé que soit inscrite dans la législation une restriction visant à assurer cette confidentialité. Enfin, la législation devrait stipuler que le syndic est d'office responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels au regard des dossiers qui relèvent de lui.

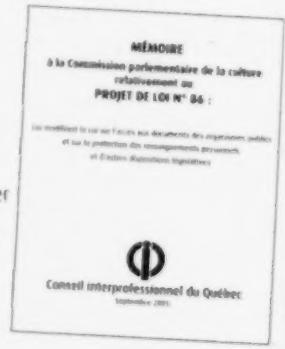
MÉMOIRE
à la Commission parlementaire de la culture relativement au
PROJET DE LOI N° 86 :
Conseil interprofessionnel du Québec

Au cours de l'automne 2005, des échanges ont été tenus par le CIQ et l'Office des professions avec le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information (SRIDAI), portant notamment sur la confidentialité bonifiée du dossier du syndic et la mention expresse de la responsabilité du syndic sur la gestion des demandes d'accès à ses dossiers. Le 19 décembre 2005, un accord est intervenu concernant ces premier et deuxième aspects.

La poursuite des échanges en 2006 a permis également l'ajout d'un délai d'entrée en vigueur des dispositions relatives au régime applicable aux ordres professionnels, soit 15 mois après la date de sanction du projet de loi, afin de permettre aux ordres de planifier adéquatement les changements imposés par la nouvelle loi.

Rappelons que le projet de loi n° 88 portant sur l'application de la loi sur la sécurité privée a été déposé le 16 décembre 2004 par M. Jacques Chagnon, alors Ministre de la sécurité publique. Le contenu de ce projet de loi suscite des craintes dans le milieu de la réglementation professionnelle. En effet, tel que rédigé, celui-ci peut laisser croire que les employés et les bénévoles des ordres professionnels qui contribuent aux enquêtes des syndics et de l'inspection professionnelle y sont assujettis.

En février 2005, le Conseil soumettait ses commentaires et recommandations à la commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 88. Dans cet avis, le Conseil suggère l'ajout d'un article au projet de loi qui en clarifierait la portée en permettant l'exemption des activités d'enquête effectuées par un ordre professionnel. Le Conseil participe à une coalition d'organismes de réglementation qui se trouvent dans la même situation.

Le 8 juin 2005, le Conseil a réuni des représentants des organismes de réglementation membres de cette coalition afin d'adopter une position commune à l'égard du projet de loi pour exclure clairement de l'application de cette loi les organismes de réglementation. Des échanges ont eu lieu par la suite avec les autorités du ministère de la Sécurité publique afin d'établir un entendement commun. Des modifications législatives ont été convenues à la satisfaction de tous.

Poursuite du Plan de travail sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels
L'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées touche la question de l'équité, valeur fondamentale de la société québécoise. Pour les ordres professionnels, cette question se traduit par un certain nombre de défis en matière de reconnaissance des acquis qu'ils doivent relever face aux réalités changeantes de l'immigration.

Les ordres professionnels, regroupés au sein du Conseil interprofessionnel du Québec, ont participé activement au cours des dernières années à la mobilisation des intervenants québécois en faveur de la reconnaissance des acquis. Plus particulièrement, les ordres ont collectivement adopté en décembre 2001 un *Plan de travail sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels*. Plusieurs actions entreprises au cours des années précédentes ont été poursuivies en 2005-2006, dont :

- la dispensation d'une quatrième séance de formation sur les relations interculturelles à l'intention du personnel des ordres chargé de l'admission ;
- la mise à jour des statistiques sur le traitement des demandes d'équivalence par les ordres professionnels ;

Le plan prévoyait également l'identification de principes et de bonnes pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis à l'étranger. Cette action spécifique fait l'objet de la rubrique « Principes en matière de reconnaissance des acquis » à la page suivante.

Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des acquis obtenus à l'extérieur du Québec
Rappelons qu'à la suite du Forum des générations qui s'est déroulé à l'automne 2004, le Premier Ministre du Québec, M. Jean Charest, annonçait la création d'une équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des acquis obtenus à l'extérieur du Québec. Le mandat de cette équipe est de traiter des différents aspects liés à l'accès aux professions et aux métiers régis. Le directeur général du CIQ ainsi que des représentants des ordres et de l'Office des professions font partie de l'équipe de travail. On y retrouve aussi des représentants des universités et collèges et du milieu des affaires.

Les travaux de cette équipe se sont échelonnés tout au long de l'année 2005. Lors de la première réunion de l'équipe de travail tenue le 18 mars 2005, il a été décidé de créer un sous-comité sur l'information chargé de se pencher sur les actions à apporter afin d'améliorer la transmission de l'information sur les professions et les métiers réglementés auprès des personnes immigrantes. L'Équipe de travail a également mis sur pied, en avril 2005, un sous-comité de travail sur la reconnaissance des acquis et un sous-comité sur la formation d'appoint avec, pour mandats respectifs, l'étude des recommandations du groupe de travail qui concernent la reconnaissance des acquis et la formation d'appoint.

Le 5 décembre 2005 était remis à la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Lise Thériault, *le Rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger*. Les recommandations suggèrent, entre autres, d'apporter des modifications au *Code des professions* afin de permettre la délivrance de permis temporaires, de prendre davantage en considération l'expérience de travail pertinente des candidats qui demandent une reconnaissance de diplôme ou de formation, ou encore d'améliorer l'accès à la formation d'appoint.

L'Équipe de travail enjoint également les ordres à examiner leurs lois, règlements et pratiques afin de s'assurer qu'ils ne comportent pas d'obstacles systémiques à l'admission aux ordres professionnels. Elle appuie à cet égard l'initiative des ordres qui se sont engagés dans une démarche d'amélioration des pratiques en reconnaissance des acquis et qui prévoient faire état des actions entreprises d'ici mars 2007. Afin de réaliser les mesures proposées, l'Équipe de travail sollicite un soutien financier adéquat de la part du gouvernement.

Enfin, l'Équipe de travail suggère la constitution d'un comité multipartite dont le mandat serait d'assurer la cohérence et la continuité des actions en matière d'accès aux professions régies par les ordres professionnels et d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe de travail. Le Conseil participera à ces travaux, de même que des représentants des ministères concernés et d'autres organismes dont l'Office des professions du Québec.

Nouvelles formes de permis d'exercice
En janvier 2006, l'Office des professions du Québec transmettait au Conseil, pour commentaires, les modifications envisagées au *Code des professions* afin de favoriser l'accès aux professions réglementées aux professionnels formés à l'étranger. Ce projet donnait suite aux recommandations du rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger.

Les modifications proposées ont trait à la délivrance de permis d'exercice et à la révision des décisions d'équivalence. L'Office suggère d'habiliter les ordres à délivrer trois nouvelles formes de permis, soit : des « permis sur permis », des permis restrictifs temporaires et des permis spéciaux.
Les permis sur permis seraient délivrés à des personnes déjà membres d'un ordre professionnel de l'extérieur du Québec, dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle. Les permis restrictifs et spéciaux permettraient à des professionnels étrangers d'exercer leur profession tout en limitant leur champ de pratique, de manière temporaire ou permanente. Ces derniers permis seraient délivrés à des personnes qui doivent compléter leur formation afin de se voir accorder une équivalence ou à des personnes dont les compétences répondent à un besoin particulier.

AVIS

Conseil interprofessionnel du Québec

Par ailleurs, l'Office propose d'ajouter *au Code des professions* un paragraphe indiquant que la révision d'une décision d'équivalence soit confiée à une instance autre que celle qui l'a rendue. Le Conseil a transmis son avis à l'Office en février 2006. Le Conseil s'est montré en accord avec les modifications proposées, tout en suggérant certains aménagements visant encore plus de flexibilité.

Un projet de loi donnant suite aux propositions de l'Office est présenté à l'Assemblée nationale le 10 mai 2006. Il s'agit du projet de loi n° 14 *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis*. Celui-ci a été adopté par l'Assemblée nationale le 16 juin 2006.

Principes en matière de reconnaissance des acquis
Le 10 février 2006, les membres du Conseil adoptaient unanimement des *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec*. Par cette action, les ordres professionnels convenaient de s'assurer que leurs politiques et procédures de reconnaissance des acquis sont en harmonie avec les six principes suivants :

- Égalité
- Équité
- Objectivité
- Transparence
- Ouverture
- Révision périodique

Ces principes sont applicables aussi à l'équivalence des conditions et modalités supplémentaires d'admission, dans les cas où la réglementation des ordres prévoit de telles dispositions en vue de l'obtention du permis d'exercice.

Pour l'essentiel, ces principes sont d'emblée intégrés dans la législation et la réglementation professionnelle québécoise actuelle. Cependant, leur mise en application et leur actualisation constituent des défis constants pour les ordres professionnels. Ces principes sont évoqués par les divers organismes (gouvernementaux ou autres) et forums internationaux traitant des questions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre dans le contexte de la libéralisation des échanges et de la reconnaissance des acquis.

Démarche d'amélioration des pratiques
S'appuyant sur les principes adoptés le 10 février 2006, les ordres professionnels ont entrepris une démarche globale afin d'améliorer leurs pratiques de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec.

Ceux-ci ont ainsi convenu de s'assurer que leurs politiques et procédures en matière de reconnaissance des acquis sont conformes aux six principes suivants : égalité, équité, objectivité, transparence, ouverture et révision périodique des processus.

Par ailleurs, lors de cette même assemblée, les ordres professionnels se sont engagés à réaliser, d'ici mars 2007, l'évaluation de l'ensemble de leurs pratiques au regard de ces principes à l'aide d'un questionnaire qui doit leur permettre de poser un diagnostic sur leurs processus. En vue d'aider les ordres dans leur démarche,

Sophie d'Ayron

Jean Paul Dutrisac, président du CIQ et André Gariépy, directeur général, lors de la conférence de presse de février 2006.

le Conseil a mis à leur disposition une recension des bonnes pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence qui traite, entre autres, des éléments suivants : évaluation du niveau des études, du contenu d'un diplôme et de l'expérience de travail. Ces éléments sont illustrés par des exemples de projets entrepris par des ordres professionnels.

Le recours à des expertises et des ressources particulières peut s'avérer nécessaire dans le cadre de l'analyse des processus ou pour la mise en place d'actions d'adaptation et d'amélioration des processus. Cela implique des coûts additionnels pour les ordres professionnels qui sollicitent un financement adéquat de la part du gouvernement.

Conférence de presse de février 2006
Les principes adoptés lors de l'assemblée du 10 février 2006 ainsi que la démarche d'amélioration des ordres professionnels ont fait l'objet d'une présentation en conférence de presse à Montréal, le 14 février 2006.

À cette occasion, le Conseil a également demandé au gouvernement du Québec de soutenir financièrement les efforts entrepris par les ordres professionnels, évalués à environ 10 millions de dollars sur plusieurs années. À cet égard, on soulignera que lors de la présentation de son budget le 23 mars 2006, le gouvernement annonçait une majoration à hauteur de 4 millions de dollars par année du *Programme de soutien à des projets afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels* dans les crédits budgétaires du MICC.

Sophie d'Ayron

Journalistes et représentants des ordres étaient nombreux à participer à la conférence de presse.

Accès à la formation d'appoint

Le financement de la formation d'appoint pour les personnes formées à l'étranger qui ont reçu une prescription de formation établie par un ordre professionnel constitue une préoccupation pour le système professionnel. Le Conseil a participé le 23 septembre 2004 à une rencontre d'un groupe de travail interministériel portant sur les difficultés de financement de la formation d'appoint des personnes immigrantes qui ont reçu une prescription de formation établie par un ordre professionnel. Ce groupe de travail est composé de représentants des ministères concernés.

Les membres du groupe de travail se sont entendus sur la proposition suivante : que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) mette en place un mécanisme d'exception au *Règlement sur le régime des études collégiales* afin que le MELS puisse rembourser les cégeps suite à l'inscription de personnes immigrantes détentrices d'une prescription de formation rendue par un ordre professionnel.

En novembre 2004, la Direction des systèmes et du contrôle pour l'Enseignement supérieur du MELS produisait un document sur les principes et modalités d'application de la formation hors-programme dans le réseau collégial public. Dans ce document, il est indiqué que certains cours hors-programme qui étaient autofinancés seront dorénavant financés par le gouvernement. Les cours prescrits aux candidats étrangers par les ordres professionnels pour l'obtention du droit de pratique au Québec font partie des cours dont le financement sera pris en charge par le gouvernement.

En novembre 2005, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport donnait suite à la demande exprimée par l'Équipe de travail d'obtenir de l'information additionnelle concernant la nouvelle règle de financement de l'enseignement collégial relativement aux formations exigées par les ordres professionnels. Dans sa lettre adressée à l'Équipe de travail, le MELS indique que les cours crédités des programmes de DEC ainsi que les cours de français d'appoint liés à l'exercice de la profession seront financés. La mise en place d'un financement expérimental pour les formations sur mesure à l'intention d'un petit nombre d'étudiants est à l'étude.

Dans le cadre d'une demande de délivrance de documents d'état civil, le gouvernement du Québec exige une attestation d'identité signée par des personnes dont la fonction ou la profession apparaît sur une liste établie par le gouvernement.

À l'occasion d'une modification intervenue en 2002, on a voulu calquer en bonne partie la liste du gouvernement du Canada pour les passeports. Cette liste québécoise comprenait des membres d'ordres professionnels mais seulement des professions à exercice exclusif.

Faisant suite aux interpellations d'ordres professionnels appuyés par l'Office des professions, puis à la relance active du Conseil, la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration d'alors, Mme Michelle Courchesne, également responsable de l'état civil, s'est engagée en mars 2004, à entreprendre des démarches visant à adapter la liste des répondants à la spécificité de la législation québécoise relative aux ordres professionnels.

Suivant une relance du dossier par le Conseil auprès des autorités gouvernementales, le Ministre de la Justice, maintenant responsable de l'état civil, a confirmé en mars 2006 la promesse de la Ministre Courchesne à l'effet de modifier la liste des répondants de l'état civil afin d'y inclure toutes les professions régies par le *Code des professions du Québec*.

Le Conseil interprofessionnel est entré en communication avec le Directeur de l'état civil pour échanger sur les suites à donner au dossier. Le Directeur de l'état civil rencontrera au cours du printemps 2006 les ordres professionnels afin de leur présenter les modalités de mise en œuvre de la nouvelle liste de répondants et d'échanger sur des dimensions administratives et la collaboration souhaitée des ordres professionnels.

En vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, le gouvernement fédéral a adopté des règles pour encadrer les consultants en immigration. Entrées en vigueur le 13 avril 2004, ces dispositions ont pour but de préciser qui est autorisé à représenter, contre rémunération, une personne dans toute affaire devant le ministre, un agent d'immigration ou la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En réaction à ce qui est qualifié d'intrusion dans les compétences du Québec en matière professionnelle, le gouvernement présentait le 13 mai 2004 à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 53, *Loi modifiant la loi sur l'immigration au Québec*, qui vise également à encadrer les activités des consultants en immigration.

Le 2 juin 2004, le Conseil a participé à la consultation de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 53. Le Conseil y a fait valoir que les professionnels membres de certains ordres professionnels ont les compétences requises pour intervenir en matière de consultation en immigration et ceux-ci bénéficient déjà d'un encadrement, celui du système professionnel. Le projet de loi a été adopté le 17 juin 2004 sans donner suite aux commentaires formulés par le Conseil.

En octobre 2004, le gouvernement annonçait la création d'un comité consultatif externe chargé de se pencher sur la question de l'encadrement des consultants en immigration relativement à la mise en œuvre de la future réglementation en vertu de la loi n° 53. Ce comité est composé de représentants du milieu professionnel, du milieu des affaires, du milieu universitaire et du milieu communautaire.

Le comité a déposé son rapport à la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^me^ Lise Thériault, en avril 2005. En juillet 2005, le Conseil était invité par le Ministère à faire connaître ses commentaires sur ce rapport, s'il y avait lieu.

REPRÉSENTATIONS

Le Conseil participe au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) depuis sa mise sur pied en mars 1994; il y est représenté par son directeur général. Ce comité a, entre autres responsabilités, celle de formuler au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et, le cas échéant, de recommander l'adoption de tout nouveau programme de formation technique et de toute modification des programmes existants. C'est l'aspect du rôle du CNPEPT qui intéresse particulièrement le Conseil.

Présidé par le sous-ministre adjoint responsable de la formation professionnelle et technique, le comité compte vingt et un membres provenant notamment des commissions scolaires, des collèges, des universités, des centrales syndicales, du monde des entreprises, d'Emploi-Québec et du système professionnel.

À la faveur de l'étude des travaux du CNPEPT, le Conseil prend connaissance de divers documents qui peuvent être d'intérêt pour les ordres professionnels œuvrant dans le domaine visé par le programme. Dans une perspective de veille stratégique ouverte et au bénéfice des ordres professionnels, le représentant du Conseil au CNPEPT transmet systématiquement ces documents aux ordres susceptibles d'être concernés par leur contenu. Par le même canal et le cas échéant, les préoccupations que pourraient exprimer les ordres sont relayées au CNPEPT et contribuent à la formulation de ses avis.

Dans la foulée du Forum des générations, le Premier Ministre du Québec, M. Jean Charest, annonçait en octobre 2004 la création de huit équipes de travail dont le mandat est d'élaborer des stratégies pour permettre au Québec de relever les deux grands défis que posent l'état des finances publiques et le fléchissement de la courbe démographique.

L'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des acquis obtenus à l'extérieur du Québec a pour mandat spécifique de déterminer les difficultés principales qui font obstacle à une reconnaissance plus rapide des acquis des personnes immigrantes et d'élaborer des actions et des mesures pour contrer ces difficultés. Cette équipe de travail est composée de représentants du milieu professionnel (participation du Conseil, de l'Office des professions du Québec et de certains ordres professionnels), du milieu collégial et universitaire et du milieu des affaires.

L'Équipe de travail a tenu plusieurs réunions au cours de l'exercice 2005-2006 qui ont permis aux différents partenaires de bien définir les enjeux et les rôles de chacun dans les dossiers relatifs à la reconnaissance des acquis. Au cours des réunions qui ont eu lieu en mars et avril 2005, l'Équipe de travail a décidé de créer trois sous-comités de travail:

- le sous-comité sur l'information est chargé de réfléchir sur les actions à apporter afin d'améliorer l'accès des personnes immigrantes à l'information relative aux professions et métiers régis. Ce sous-comité est composé de représentants du Conseil et du MICC et s'est réuni à deux reprises;
- le sous-comité sur la reconnaissance des acquis a pour mandat d'étudier les recommandations du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés en rapport avec la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes. Ce sous-comité, qui est formé de représentants du Conseil, de l'Office des professions du Québec, du MICC et de l'Ordre des chimistes du Québec a tenu deux rencontres;
- le sous-comité sur la formation d'appoint, dont le mandat est d'examiner les recommandations du Groupe de travail qui concernent la formation d'appoint, n'a pas encore débuté ses travaux. Des représentants du Conseil, du MICC, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des établissements d'enseignement font partie de ce sous-comité.

Le Conseil a participé à 11 réunions de l'Équipe de travail et ses sous-comités au cours de l'exercice 2005-2006. L'Équipe de travail a remis son rapport final à la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en décembre 2005.

En matière de reconnaissance des acquis, l'objectif de la Politique gouvernementale de formation continue est de mettre en place un ensemble diversifié de moyens structurants pour assurer l'accès à des services de reconnaissance des acquis et des compétences.

Pour veiller à l'atteinte de cet objectif, une Table interministérielle a été créée ainsi qu'un comité technique en support à celle-ci. Le CIQ y participe à titre de membre associé, aux côtés du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail et du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité technique a redéfini son mandat qui s'articule autour de trois points : faire le suivi des travaux entrepris en matière de reconnaissance des acquis; permettre aux partenaires d'échanger sur les différentes problématiques et sur les priorités et orientations à donner aux travaux; faire des propositions à la Table interministérielle afin d'assurer l'accessibilité à la clientèle aux différents services en matière de reconnaissance des acquis.

Le *Council on Licensure, Enforcement and Regulation* (CLEAR) est une association nord-américaine regroupant des organismes, des institutions et des individus oeuvrant dans le domaine de la réglementation professionnelle. Le Conseil y est représenté par son directeur général qui est, par ailleurs, membre du conseil d'administration de CLEAR.

Le congrès annuel du CLEAR s'est tenu à Phoenix aux États-Unis en septembre 2005 et a traité des enjeux auxquels sont confrontés les organismes de réglementation professionnelle, entre autres, en matière d'accréditation et de discipline professionnelle. Au cours du congrès, le directeur général du Conseil a été réélu au conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

Le directeur général du Conseil a également participé, à la même période, aux réunions du comité des relations internationales de CLEAR. Ce comité est composé d'une vingtaine de personnes provenant de plusieurs États américains et provinces canadiennes. Il a pour mandat d'établir des ponts entre les différentes juridictions afin d'échanger des informations sur l'évolution des systèmes de réglementation professionnelle en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Le directeur général du Conseil a, par ailleurs, été nommé vice-président du comité de la formation de CLEAR.

Le Conseil est membre associé de l'ACDÉAULF, dont les objectifs sont la promotion de l'offre de services éducatifs aux adultes ainsi que le soutien et le perfectionnement des professionnels de l'éducation des adultes des universités. Le directeur général représente le conseil au sein de l'ACDÉAULF.

PRIX DU CIQ

En remettant annuellement le *Prix du CIQ*, le Conseil veut reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne au développement du système professionnel.

L'œuvre symbolisant le *Prix* est une médaille en argent massif. Sa création a bénéficié de l'apport de Mme Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. La médaille a été réalisée sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise Les Monnaies du Québec. L'œuvre présente une nuée de symboles du CIQ marquant la diversité au sein du système professionnel. Le symbole lui-même exprime la valeur fondamentale du système, la protection du public.

La production de l'œuvre et sa remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

Lauréat du Prix 2005

Le lauréat du *Prix du CIQ* 2005 est M. Fernand R. Plante, comptable général licencié et administrateur agréé. Le Prix lui a été remis le 27 mai 2005, à l'occasion du déjeuner suivant l'assemblée générale du CIQ.

M. Fernand R. Plante est un homme d'affaires chevronné qui cumule plus de 25 ans d'engagement au sein du système professionnel. Président de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec de 1980 à 1982, il en a par la suite, de 1982 à 1987, assumé la direction générale.

C'est au cours de cette dernière décennie qu'il s'engage activement au sein du Conseil interprofessionnel du Québec en devenant successivement, de 1980 à 1986, administrateur, trésorier et vice-président. Il a également été trésorier de la Corporation de services du CIQ de 1992 à 1995. De 1990 à 1999, M. Plante a été vice-président aux finances de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Soucieux de faire partager son expérience, il débute à la même époque des mandats comme administrateur nommé par l'Office des professions aux Bureaux d'autres ordres professionnels, dont l'Ordre des denturologistes du Québec, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et la Chambre des huissiers de justice du Québec.

Sophie d'Ayton

Fernand R. Plante accompagné de M^e^ Jean Paul Dutrisac, Président du CIQ.

Pour son engagement et ses réalisations, il a reçu, en 1991, un *Mérite du CIQ*. Ses pairs lui ont également attribué les titres de *Fellow CGA* et de *Fellow Planificateur financier*, de même que le *Prix Reconnaissance* et la *Médaille du Gouverneur* de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Présidé par M. Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé, le jury de sélection du lauréat était composé de Mesdames Rose-Marie Charest, psychologue, Monique C. Cormier, terminologue agréée et Johanne Gauthier, ingénieur forestier.

MÉRITE DU CIQ

Les *Mérite du CIQ*, autres marques de reconnaissance du Conseil, sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un ou l'une des leurs qui s'est distingué(e) au développement de sa profession ou de son ordre professionnel.

L'œuvre symbolisant les *Mérite* est une médaille en bronze antique massif. Tout comme le *Prix* dont elle reproduit le dessin, sa création a bénéficié de l'apport de M^me^ Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. Les médailles ont été réalisées sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise Les Monnaies du Québec.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

Cet hommage particulier, de plus en plus valorisé par l'ensemble des professions, a été remis au cours de l'exercice 2005-2006 à 25 professionnels :

M. Abel-Claude Arslanian
pharmacien

M^me^ Monique Bleau
psychoéducatrice

M. Pierre Carrier
comptable en management accrédité

M^me^ Suzanne Deschênes-Dion
technologiste médicale

M^me^ Lorraine Filion
travailleuse sociale

M^me^ Rose-Marie Goddard
infirmière auxiliaire

D^r^ Patrick Guay
médecin vétérinaire

M^e^ Gilles Harvey
notaire

M^me^ Jocelyne Houle LeSarge
dentiste

D^r^ Gilles Lavigne
comptable générale licenciée

M. Gaston Lemay
arpenteur-géomètre

M. Alain Malenfant
technologue professionnel

M^me^ Margaret Moïse
sage-femme

M. Yves Morel
technologue en radiologie

M. Michel J. Morisset
technicien dentaire

M. Gérald Pelletier
agronome

M^me^ Lise Petitclerc
ergothérapeute

M^me^ Odette Plante-Marot
infirmière

M. Michel Raymond
évaluateur agréé

D^r^ Marcel Rheault
médecin

M^e^ André Roy
avocat

M^me^ Gyslaine Samson Saulnier
physiothérapeute

D^r^ Pierre Simonet
optométriste

M^me^ Rita Troini
inhalothérapeute

M. Gaétan Veillette
administrateur agréé

4 REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ

	Président(e) du Bureau au 31 mars 2006	Délégué(e) 2005-2006	Délégué(e) substitut 2005-2006
Acupuncteurs	Raymond Bourret	Michel Perrier	
Administrateurs agréés	Éric Bergeron	Luc Labelle	
Agronomes	Conrad Bernier	Claire Bolduc	Claudine Lussier
Architectes	André Bourassa	Pierre Beaupré	Normand Pratte
Arpenteurs-géomètres	Marie Parent	Pierre Tessier	Luc St-Pierre
Audioprothésistes	Patrice Pelletier	Claude Forest	
Avocats	Madeleine Lemieux	Jacques Houle	Annie Chapados
Chimistes	Luc Séguin	Martial Boivin	
Chiropraticiens	Normand Dann	Daniel Boisvert	
Comptables agréés	Michel Theroux	Daniel McMahon	Christine Montamat
Comptables généraux licenciés	Ginette Fortin	Alain Girard	
Comptables en management accrédités	Michel Verreault	Francois Renaud	
Conseillers et conseillères d'orientation psychoéducateurs et psychoéducatrices	Caroline Villeneuve	Marcel Renou	Renée Verville
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	France Dupère		
Dentistes	Robert Salois	Yves Ayotte	Paul Morin
Denturologistes	Suzane Fiset	Guy Dupré	
Diététistes	Paul-Guy Duhamel	Jeanne Routhier	Louise Lavallée-Côté
Ergothérapeutes	Françoise Rollin	Johanne Mathon	
Évaluateurs agréés	Pierre Potvin	Louise Savoie	
Géologues	Raymond Z. Legault	Alain Bard	
Huissiers de justice	Guy Aidans	Ronald Dubé	
Hygiénistes dentaires	Johanne Côté	Marcel Langlois	
Infirmières et infirmiers	Gyslaine Desrosiers	Louise Canin	Cécile Mercier
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Régis Paradis	Conrad Normand	
Ingénieurs	Gaétan Samson	Gaétan Lefebvre	Denis Leblanc
Ingénieurs forestiers	Jean Gobeil	Suzanne Bureau	
Inhalothérapeutes	Celine Beaulieu	Josée Prud'Homme	
Médecins	Yves Lamontagne	Yves Robert	
Médecins vétérinaires	Christiane Gagnon	Yves Gosselin	
Notaires	Denis Marsolais	Maurice Piette	
Opticiens d'ordonnances	Linda Samson		
Optométristes	Lise-Anne Chasse	Louise Mathers	
Orthophonistes et audiologistes	Louis Beaulieu	Christiane Morrow	Chantale Laroque
Pharmaciens	Claude Gagnon	Marion Lambert	
Physiothérapie	Paul Castonguay	Louise Bleau	
Podiatres	Serge Gaudreau		
Psychologues	Rose-Marie Charest	Stéphane Beaulieu	
Sages-femmes	Raymonde Gagnon	Dominique Poirel	
Technicien(ne)s et technicien(ne)s dentaires	Raymond Roche	Hélène Lilon	
Technologistes médicaux	M. Debbie Provencher	Lizette Tougas	
Technologues professionnels	Alain Bernier		
Technologues en radiologie	Richard Lessard	Alain Crompi	
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Monique C. Cormier	Valérie Patoine-Quintin	
Travailleurs sociaux	Claude Leblond	Lorraine Boult	
Urbanistes	Claude Beaulac	Danielle Pilette	

Le comité administratif est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres, soit le président du Conseil, le vice-président, le trésorier, le secrétaire et trois administrateurs. Le directeur général du Conseil participe aux réunions sans droit de vote.

Sophie d'Ayrian

Claude Leblond, travailleur social, secrétaire; Gaétan Lefebvre, ingénieur, administrateur; Claire Bolduc, agronome, administratrice; Jean Paul Dutrisac, notaire, président; Louis Beaulieu, orthophoniste, vice-président; Christiane Gagnon, médecin vétérinaire, administratrice; Alain Bernier, technologue professionnel, trésorier.

Les membres élus du comité administratif pour l'exercice 2005-2006 :

Jean Paul Dutrisac, président, notaire

Louis Beaulieu, vice-président
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Alain Bernier, trésorier
Ordre des technologues professionnels du Québec

Claude Leblond, secrétaire
Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Claire Bolduc, administratrice
Ordre des agronomes du Québec

Christiane Gagnon, administratrice
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Gaétan Lefebvre, administrateur
Ordre des ingénieurs du Québec

Sophie d'Ayrian

Diane Estivo, Colette Cléroux, André Gariépy, Jean-François Thuot et Myriam Hadiri.

André Gariépy, avocat
Directeur général

Jean-François Thuot, Ph.D.
Coordonnateur aux affaires professionnelles

Myriam Hadiri, M.Sc.
Chargée d'affaires professionnelles

Colette Cléroux
Adjointe administrative

Diane Estivo
Secrétaire / agente de bureau

COMITÉS, FORUMS, GROUPES DE TRAVAIL ET DOSSIERS

Présidence et responsabilité (vice-président du CIQ)
Louis Beaulieu, orthophoniste

Membres
Louise Bleau, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Jacques Houle, Barreau du Québec
Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec
François Renauld, Ordre des comptables en management accrédités du Québec
Françoise Rollin, Ordre des ergothérapeutes du Québec
Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Présidence et responsabilité (trésorier du CIQ)
Alain Bernier, technologue professionnel

Membres
Pierre Beauchamp, Barreau du Québec
François Blouin, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
Jacques Gendron, Ordre des pharmaciens du Québec
Serge Joly, Collège des médecins du Québec

Présidence et responsabilité (secrétaire du CIQ)
Claude Leblond, travailleur social

Membres
Paul Castonguay, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
Dominique Derome, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
Ariane Imreh, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Claude Laurent, Chambre des notaires du Québec
Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
Marc Sauvé, Barreau du Québec
Richard Silver, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Dans le cadre de la consultation sur un projet de modifications au *Code des professions* présenté par l'Office des professions en février 2006, le comité de législation s'est temporairement élargi avec la participation des personnes suivantes :
Jean-Pierre Bertrand, Chambre des notaires du Québec
Jocelyn Binet, Ordre des pharmaciens du Québec
Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec
Mario Dusseault, Ordre des ingénieurs du Québec
Carmelle Marchessault, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Sylvie Truchon, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec

Responsabilité
Jean Paul Dutrisac, notaire

Présidence
Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé

Membres
Viateur Bergeron, avocat
Marcel Cinq-Mars, avocat
Marc Cossette, opticien d'ordonnances
Yvon C. Dupuis, ingénieur
Pierre Gendreau, psychologue
Jeanne Grimard, technologiste médicale
Jean N. Picard, évaluateur agréé et ingénieur
Augustin Roy, médecin
Louis Roy, conseiller d'orientation

Responsabilité
André Gariépy, avocat

Membres
Titulaires de la fonction de direction générale ou de secrétaire de l'Ordre au sein des ordres professionnels

Responsabilité
Jean-François Thuot

Membres
Titulaires de la fonction de syndic au sein des ordres professionnels

Comité restreint
Louise Barrette, Ordre des architectes du Québec
Jocelyn Binet, Ordre des pharmaciens du Québec
François Brady, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
Sylvie Dagenais, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
Denys Dupuis, Ordre des psychologues du Québec
Ginette Lussier-Price, Ordre des comptables agréés du Québec
Claude Lalonde, Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
Joële Larivière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Alain Migneault, Ordre des acupuncteurs du Québec
Georges O'Shaughnessy, Ordre des agronomes du Québec
Guy Vauban, Ordre des administrateurs agréés du Québec
Sonia Voyer, Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Comité d'analyse de la réglementation sur les aspects touchant le travail des syndics
Louise Barrette, Ordre des architectes du Québec
Jocelyn Binet, Ordre des pharmaciens du Québec
Carl Charbonneau, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Louise Comeau, Barreau du Québec
Louise-Marie Dion, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Denys Dupuis, Ordre des psychologues du Québec
François Gauthier, Collège des médecins du Québec
Daniel Gervais, Chambre des notaires du Québec
Réjean Gingras, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
Claude Lalonde, Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
Joële Larivière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Louise Lévesque-Vachon, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
Ginette Lussier-Price, Ordre des comptables agréés du Québec
Chantal Pinard, Ordre des chiropraticiens du Québec
Sylvie Truchon, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Guy Vauban, Ordre des administrateurs agréés du Québec

Responsabilité
Jean-François Thuot

Membres
Titulaires de la fonction de secrétaire de comité de discipline au sein des ordres professionnels

Comité directeur
Sylvie Bédard, Chambre des notaires du Québec
Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

---

Responsabilité
Jean-François Thuot

Membres
Responsables de l'inspection professionnelle au sein des ordres professionnels

Comité directeur
William Dufort, Barreau du Québec
Marie-France Gionet, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
Martine Gosselin, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Geoges-Étienne Ménard, Ordre des ingénieurs du Québec
Martine Picard, Ordre des comptables agréés du Québec
Pierre Richer, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
Francine Terriault-Ladouceur, Ordre des pharmaciens du Québec
Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec

Responsabilité
Jean-François Thuot

Membres
Responsables de la formation au sein des ordres professionnels

---

Responsabilité
Jean-François Thuot

Membres
Responsables des communications au sein des ordres professionnels

Comité organisateur

Membres
André Gariépy, Conseil interprofessionnel du Québec
Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
François Goulet, Collège des médecins du Québec
André Jacques, Collège des médecins du Québec
Sylvie Leboeuf, Collège des médecins du Québec

Comité thématique

Membres
Suzanne Bareil, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec
Annie Chapados, Barreau du Québec
André Gariépy, Conseil interprofessionnel du Québec
Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
Geneviève Roy, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

---

Membres
Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec
Annie Chapados, Barreau du Québec
Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec
Pauline Paiement, Chambre des notaires du Québec
Michel Vermette, Chambre des notaires du Québec
Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Membres
Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
Jocelyn Binet, Ordre des pharmaciens du Québec
Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec
Annie Chapados, Barreau du Québec
Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
Josée Prud'Homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Marc Sauvé, Barreau du Québec
Michel Vermette, Chambre des notaires du Québec
Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Dossier accords de commerce et mobilité professionnelle
Responsabilité
Claire Bolduc, agronome

Dossier accréditations parallèles, marques de commerce et autres habilitations
Responsabilité
Claire Bolduc, agronome

Dossier application de nouvelles dispositions législatives et réglementaires
Responsabilité
Claude Leblond, travailleur social

Dossier formation et compétence des professionnels
Responsabilité
Alain Bernier, technologue professionnel

Dossier immigration et professions réglementées
Responsabilité
Louis Beaulieu, orthophoniste

Dossier mise à jour du système professionnel
Responsabilité
Jean Paul Dutrisac, notaire

Dossier secret professionnel: perquisition policière et vérification fiscale
Responsabilité
Christiane Gagnon, médecin vétérinaire

Dossier titres réservés et doubles appellations
Responsabilité
Gaétan Lefebvre, ingénieur

Dossier table immigration et ordres professionnels
Responsabilité
André Gariépy, avocat

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du
Conseil interprofessionnel du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Conseil interprofessionnel du Québec au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gagné, Genest s.e.n.c. ca

Montréal, Québec
Le 2 mai 2006

GAGNÉ, GENEST, S.E.N.C., CA
Comptables Agréés.

BILAN AU 31 MARS 2006

	2006	2005
	$	$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	26 861	31 125
Placements temporaires (note 3)	137 016	193 660
Débiteurs	13 496	11 835
Frais payés d'avance	10 152	11 067
	187 525	**247 687**
Immobilisations (note 4)	65 077	74 857
	252 602	**322 544**
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	**51 999**	**39 256**
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	65 077	74 857
Non affectés	135 526	208 431
	200 603	**283 288**
	252 602	**322 544**

Au nom du conseil :

Jean Paul Dutrisac
Président

Alain Bernier
Trésorier

RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
	$	$
Produits		
Contributions des ordres (note 7)	631399	596000
Ventes de documents, net (note 8)	100	42
Inscriptions, formation et activités, net (note 9)	19353	6902
Intérêts	9268	6028
Autres revenus	400	535
	660520	**609507**
Charges		
Salaires et charges sociales	344902	327792
Formation	3718	4661
Loyer et électricité	61817	54706
Taxes	5133	5157
Réunions	23634	21270
Bulletins d'information et autres	15019	19603
Allocation de dépenses - comité administratif	19200	19200
Allocation de dépenses - président	15000	15000
Frais de déplacement	15925	10159
Papeterie, imprimerie et timbres	11373	11855
Location et entretien d'équipements	12816	12199
Site électronique	8172	7492
Communications	13994	19560
Télécommunications	7208	6619
Frais de représentation	9662	10935
Fournitures et frais de bureau	8208	7493
Honoraires professionnels	3192	4543
Assurances	2417	2338
Activités particulières et plan stratégique (note 10)	147754	35388
Amortissement des immobilisations	12781	13549
Perte sur cession d'immobilisations	1280	-
	743205	**609519**
Insuffisance des produits sur les charges avant autres produits et charges	**(82685)**	**(12)**
Autres produits et charges		
Activités - 30e anniversaire du Code des professions et du système professionnel (note 12)	-	**(31723)**
Insuffisance des produits sur les charges	**(82685)**	**(31735)**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	Investis en immobilisations	Non affectés	**2006**	2005
	$	$	$	$
Actifs nets au début de l'exercice	74857	208431	283288	315023
Acquisition d'immobilisations	4281	(4281)	-	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(14061)	(68624)	**(82685)**	(31735)
Actifs nets à la fin de l'exercice	**65077**	**135526**	**200603**	**283288**

1. Statut et nature des activités

Le Conseil interprofessionnel du Québec est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme lieu de mobilisation et voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

2. Principales conventions comptables

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

PLACEMENTS TEMPORAIRES. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.
IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et aux taux suivants:

Mobilier	**10 % ligne droite**
Matériel informatique	**20 % solde dégressif**

3. Placements temporaires

	2006	2005
	$	$
Titres à revenu fixe	**137 016**	**193 660**

Les titres à revenu fixe portent intérêts au taux de 2,45 % et viennent à échéance le 13 avril 2006 et le 18 mai 2006.

La valeur marchande des placements temporaires est égale au coût plus les intérêts courus à recevoir.

4. Immobilisations

	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin
	$	$	$	$
COÛT				
Mobilier	82418	-	1745	80673
Matériel informatique	49524	4281	2500	51305
	131942	**4281**	**4245**	**131978**

	Solde au début	Amortissement	Cessions	Solde à la fin
	$	$	$	$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Mobilier	37991	6095	1745	42341
Matériel informatique	19094	6686	1220	24560
	57085	12781	2965	66901
VALEUR NETTE	**74857**			**65077**

5. Engagements

Le Conseil interprofessionnel du Québec loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 28 février 2013. Il s'est également engagé pour de l'équipement en vertu de baux se terminant en mars 2011. Les paiements minimaux exigibles requis au cours des prochains exercices, excluant les frais d'exploitation et les taxes foncières pour la location des locaux, sont les suivants :

	Locaux	Équipement	Total
	$	$	$
2007	70628	8615	79243
2008	71163	8615	79778
2009	77048	8615	85663
2010	77048	8615	85663
2011	77048	8615	85663
	372935	**43075**	**416010**

6. État des flux de trésorerie

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information supplémentaire non déjà divulguée dans les présents états financiers.

7. Contributions des ordres

	2006	2005
	$	$
Le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe 45 ordres professionnels		
Acupuncteurs	4335	4064
Administrateurs agréés	10737	10797
Agronomes	12999	12381
Architectes	11798	11207
Arpenteurs-géomètres	5895	5627
Audioprothésistes	2612	2462
Avocats	32021	30410
Chimistes	11121	10903
Chiropraticiens	6309	5971
Comptables agréés	29256	27755
Comptables généraux licenciés	21315	20233
Comptables en management accrédités	19576	18363
Conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducateurs et psychoéducatrices	17895	17179
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	19587	18675
Dentistes	14880	14108
Denturologistes	5728	5468
Diététistes	9862	9166
Ergothérapeutes	13232	12283
Évaluateurs agréés	6000	5736
Géologues	3739	3600
Huissiers de justice	3603	3524
Hygiénistes dentaires	14737	13895
Infirmières et infirmiers	44867	42579
Infirmières et infirmiers auxiliaires	29932	27883
Ingénieurs	39948	37633
Ingénieurs forestiers	9826	9348
Inhalothérapeutes	12416	11534
Médecins	30570	29001
Médecins vétérinaires	9014	8486
Notaires	12988	12341
Opticiens d'ordonnances	6408	5990
Optométristes	6851	6463
Orthophonistes et audiologistes	7857	7131
Pharmaciens	19955	18792
Physiothérapie	18609	17166
Podiatres	2051	1973
Psychologues	20982	19945
Sages-femmes	1985	1865
Techniciennes et techniciens dentaires	3440	3269
Technologistes médicaux	14422	13107
Technologues professionnels	14465	13575
Technologues en radiologie	14853	13968
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	8416	7903
Travailleurs sociaux	19240	17471
Urbanistes	5067	4770
	631399	**596000**

8. Ventes de documents, net

	2006	2005
	$	$
Produits		
Brochures sur le système professionnel	100	90
Charges		
Brochures sur le système professionnel	-	48
Excédent des produits sur les charges	**100**	**42**

9. Inscriptions, formation et activités, net

	2006	2005
	$	$
Produits		
Formation - forum inspection professionnelle	12710	14058
Activité - forum directions générales	1630	1739
Formation - administrateurs	9403	6616
Formation - équivalences, immigration	2295	-
Formation - relations interculturelles	4173	1391
Formation - forum syndics	31819	6572
Colloque des dirigeants des ordres	60218	-
	122248	**30376**
Charges		
Formation - forum inspection professionnelle	10520	11082
Activité - forum directions générales	1630	1739
Formation - administrateurs	4420	4443
Formation - équivalences, immigration	2032	-
Formation - relations interculturelles	3371	966
Formation - forum syndics	28332	5244
Colloque des dirigeants des ordres	52590	-
	102895	**23474**
Excédent des produits sur les charges	**19353**	**6902**

10. Activités particulières et plan stratégique

	2006	2005
	$	$
Législation, réglementation et politiques		
Lois d'accès à l'information	116774	28769
Immigration	-	228
Autres	180	434
	116954	**29431**
Communication		
Présence médias	11244	895
Autres	-	750
	11244	**1645**
Autres		
Formation	-	477
Planification stratégique	19556	3835
	19556	**4312**
	147754	**35388**

11. Prix et Mérite du CIQ

	2006	2005
	$	$
Produits		
Commandite La Personnelle, assurances générales	38017	15935
Charges		
Certificats - encadrements - impression	4413	148
Réception annuelle	24935	9438
Publicité	6424	4398
Remises Mérite du CIQ	2245	1951
	38017	**15935**
Excédent des charges sur les produits	-	-

12. Activités - 30e anniversaire du code des professions et du système professionnel

	2006	2005
	$	$
Produits		
Colloque		
inscriptions	-	44121
commandites	-	5000
Diner		
vente de billets	-	33906
commandites	-	22375
	-	**105402**
Charges		
Réunions et déplacements	-	2211
Communications publicité	-	2306
Colloque		
conférenciers	-	11499
documentation et expédition	-	9033
entente Agora	-	5000
interprétation	-	2098
location salles et équipement audiovisuel	-	6792
repas, cocktail et pause	-	23378
divers	-	2033
Diner		
impression	-	1560
location équipement audiovisuel	-	14325
organisation et logistique	-	10000
activité culturelle	-	2600
cocktail et repas	-	40283
divers	-	4007
	-	**137125**
Excédent des charges sur les produits	-	**(31723)**

13. Instruments financiers

JUSTE VALEUR

Les justes valeurs des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et les états financiers tiennent compte des provisions pour pertes.

Dépôt légal : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2006
Dépôt légal : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, 2006
ISBN-13 : 2-920350-18-8
ISBN-10 : 978-2-920350-18-2